



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE MERCREDI, LE 16 OCTOBRE 2019, AU BUREAU DE LA MRC DES LAURENTIDES, SITUÉ AU 1255 CHEMIN DES LACS, À SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ.

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Saguy
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Denis Charette	Rivière-Rouge
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Georges Décarie	Nominique
Mme Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Estérel
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Saint-Adolphe-d'Howard
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
M. Maurice Plouffe, substitut	Amherst, La Minerve
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Luc St-Denis	L'Ascension
M. Timothy Watchorn, substitut	Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights, Wentworth- Nord
M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.	

ABSENCES :

Mme Monique Monette-Laroche Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Sainte-Adèle

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30, le président, M. Robert Bergeron, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2019
 - 3.2. Ratification et approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 9 et 23 septembre 2019
4. CORRESPONDANCES
5. DÉVELOPPEMENT
 - 5.1. PGMR conjoint 2016-2020
 - 5.1.1. Dépôts du tableau % de matières résiduelles (secteur résidentiel) comparatif de 2013 versus 2018
 - 5.1.2. Déchets non conformes
 - 5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie
 - 5.2.1. Suivi :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 5.2.1.1. Projet-pilote - Utilisation de sacs compostable
- 5.2.1.2. Demande – Étape 1 - PTMOBC
- 5.3. **Renouvellement de l'entente intermunicipale**
- 5.3.1. Rencontre entre membres
- 5.3.2. Accord de principe
- 5.4. **Entente pour la collecte personnalisée de carton pour la Ville de Rivière-Rouge et la municipalité de Nominigüe**
- 5.5. **Réemploi – Lettre d'appui au projet de la Ville de Rivière-Rouge**
- 6. **GESTION DES RESSOURCES**
- 6.1. **Ressources financières**
- 6.1.1. Adoption des prévisions budgétaires 2020
- 6.1.2. Présentation des états financiers au 30 septembre 2019
- 6.1.3. Approbation des comptes à ratifier
- 6.1.3.1. Acceptation des dépenses à payer à même la réserve du fonds environnemental
- 6.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
- 6.1.4.1. Fourniture, transport et levée des conteneurs dans les écocentres de la MRCDL et la municipalité de Lac-Des-Seize-Îles
- 6.1.4.2. Analyse des piézomètres
- 6.1.4.3. Transport des matelas
- 6.1.4.4. Transport des recyclables
- 6.1.5. Demande d'aller en appels d'offres
- 6.1.5.1. Services professionnels, recouvrement final LET, phase 3
- 6.2. **Ressources humaines**
- 6.2.1. Équité salariale
- 7. **OPÉRATION**
- 7.1. **Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération**
- 8. **ENVIRONNEMENT**
- 8.1. **Dépôt du rapport : Évaluation de la migration verticale des biogaz LET, Juillet 2019**
- 9. **COMMUNICATION**
- 10. **INFORMATION**
- 10.1. **Rapport du directeur général**
- 11. **VARIA**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Jacques Gariépy, il est résolu :

R.3778
19.10.16

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en retirant le point 5.5 et en ajoutant le point 5.6 Valorisation des biogaz.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2019

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par M. Georges Décariey, il est résolu :

R.3779
19.10.16

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

R.3780
19.10.16

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

3.2. Ratification et approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 9 et 23 septembre 2019

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

De ratifier et d'accepter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 9 et 23 septembre 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

Renouvellement de l'entente pour la collecte de carton

- Municipalité de Nominique
- Ville de Rivière-Rouge

MRC des Laurentides

- Décision relative au renouvellement de l'entente
- Mandat pour la révision du PGMR conjoint
- Avis d'intention pour le projet d'agrandissement du site de compostage

MRC des Pays-d'en-Haut

- Accord de principe intervenu avec la RIDR
- Mandat de révision du PGMR conjoint

Ville de Rivière-Rouge

- Décision relative au renouvellement de l'entente

Municipalité d'Huberdeau

- Intérêt pour la disposition des matières organiques au site de compostage de la RIDR à titre de cliente, pour une période d'un an

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2016-2020

5.1.1. Dépôts du tableau % de matières résiduelles (secteur résidentiel) comparatif de 2013 versus 2018

5.1.2. Bulletins des déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la collecte municipale. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

5.2.1. Suivi

5.2.1.1. Projet-pilote – Utilisation des sacs compostables

5.2.1.2. Demande Étape 1 – Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – agrandissement

Aucun suivi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5.3. Renouvellement de l'entente intermunicipale

5.3.1. Élaboration des rôles et responsabilités de la RIDR et orientations

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR) et ses membres est en vigueur depuis avril 2010 et que selon les termes de cette entente, plus spécifiquement l'article 14, elle se renouvellera automatiquement au 10 avril 2020 pour une période de 10 ans, à moins d'avis contraire d'un ou des membres;

CONSIDÉRANT l'obligation des membres de signifier auprès de la RIDR leur intention de se retirer de cette entente avant le 10 octobre 2019 soit six mois avant la période de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM 110-05-19, la MRC des Pays-d'en-Haut a déjà signifié, en date du 14 mai 2019, son intention de se retirer au 10 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides par la résolution 2019.09.7879 avise la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR) de son intention de rester membre en date du 10 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides refuse la reconduction de l'entente actuelle et avise la RIDR qu'une nouvelle entente doit être négociée à la satisfaction des membres restants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge par la résolution 373/01-10-19 avise la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR) de son intention de rester membre en date du 10 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge refuse la reconduction de l'entente actuelle et avise la RIDR qu'une nouvelle entente doit être négociée à la satisfaction des membres restants;

CONSIDÉRANT QUE les futurs membres doivent s'entendre rapidement sur les nouvelles dispositions de l'entente afin de déposer la nouvelle entente au MAMH au plus tard en février 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont ou seront mandatés par la région qu'il représente.

CONSIDÉRANT QUE les orientations de la nouvelle entente relèvent des membres.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R.3742-19.05.15, le comité technique et le sous-comité, ainsi que le personnel de la RIDR étaient présents.

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :

Que suite à l'accord entre les membres qui cible la formation d'un comité qui aura la responsabilité de définir le rôle et les responsabilités de la RIDR, la résolution R.3742.19.05.15 est abrogée. De plus, M. Robert Bergeron, président de la RIDR, participera à ses rencontres.

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3781
19.10.16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5.3.2. Accord de principe départ d'un membre

CONSIDÉRANT QUE les MRC des Pays-d'en-Haut et Laurentides ont adopté une résolution au terme de laquelle leur conseil des maires ont entériné l'accord de principe intervenu au sein du comité de travail du 4 septembre 2019 à l'effet que la MRCPDH verse la somme de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) à la RIDR et que quittance finale soit conclue.

CONSIDÉRANT QUE suite aux analyses et scénarios effectués en collaboration avec la firme Amyot Gélinas Conseil Inc., la RIDR considère que cette offre est juste et équitable envers les membres restants.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides ainsi que la ville de Rivière-Rouge ont signifié leur intention de rester membres, et ce, conditionnellement à ce qu'une nouvelle entente soit conclue.

Sur une proposition de M. Timothy Watchorn, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

R.3782
19.10.16

Que la RIDR, conditionnellement à ce qu'une nouvelle entente soit conclue à la satisfaction des membres restants, accepte la proposition de la MRC des Pays-d'en-Haut soit de verser la somme de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) et que quittance finale soit conclue entre les parties. De plus, par la présente, M. Robert Bergeron, président et M. Marc Forget, directeur général sont autorisés à signer cette quittance finale.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.4. Entente pour la collecte personnalisée de carton pour la Ville de Rivière-Rouge et la municipalité de Nominigüe

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour la collecte personnalisée dans les municipalités de Rivière-Rouge et Nominigüe vient à échéance au 31 décembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge, par la résolution 331/03-09-19, a approuvé les prévisions budgétaires pour la collecte personnalisée sur son territoire en 2020.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nominigüe, par la résolution 2019.09.233, a confirmé son intention de renouveler le protocole d'entente pour l'année 2020 pour la collecte personnalisée.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Pascal De Bellefeuille, il est résolu :

R.3784
19.10.16

De renouveler l'entente avec la Ville de Rivière-Rouge et la municipalité de Nominigüe pour la collecte personnalisée ainsi que l'Action Bénévole de la Rouge par sa collaboration en ce qui concerne la collecte. Ce service est un service à la carte.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5.5. Réemploi – Lettre d'appui au projet de la Ville de Rivière-Rouge

Point retiré.

5.6. Valorisation des biogaz

CONSIDÉRANT la démarche entreprise pour la valorisation des biogaz qui vise la vente de biogaz et la vente des crédits carbone.

CONSIDÉRANT les questions techniques de la part du Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques en prévision de modifier le protocole en vigueur pour l'acceptation d'une nouvelle technologie pour le séchage des copeaux de bois.

CONSIDÉRANT QUE le premier mandat octroyé à WSP au montant de 9 362 \$ consistait à cibler la technologie afin de déposer la demande au ministère ou l'ensemble des sommes ont été déboursées.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Steve Perreault, il est résolu :

D'accorder un mandat additionnel à WSP pour un montant maximum de 10 000 \$, pour répondre aux questions techniques du ministère sur la technologie de destruction et de chauffage de l'air en vue des objectifs souhaités : la vente des crédits carbone et de biogaz.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Adoption des prévisions budgétaires 2020

Revenus	Budget 2020
Quote-part générale des membres	1 933 310 \$
Quote-part- services spécifiques	2 032 814 \$
Sommes prises à même les surplus réservés et accumulés	35 263 \$
Autres revenus	1 186 000 \$
TOTAL	5 187 387 \$

Dépenses	Budget 2020
Administration générale et frais de vérification	1 059 130 \$
Dépenses d'opération	800 757 \$
Disposition des matières	471 640 \$
Compensation Rivière-Rouge	48 000 \$
Redevances MELCC	436 000 \$
Gestion des écocentres MRCDL	805 200 \$
Site de compostage	167 875 \$
Fonds environnemental	75 000 \$
Fonds fiduciaire	113 500 \$
Financement et immobilisations	1 210 285 \$
TOTAL	5 187 387 \$

Suite à la présentation des prévisions budgétaires 2020.

R.3785
19.10.16



No de résolution
ou annotation

R.3786

19.10.16

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Sur une proposition de M. Denis Charette, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :

D'accepter les prévisions budgétaires 2020, en affectant une somme de 250 000\$ du surplus accumulé pour les six membres restants afin de diminuer l'impact financier du départ de la MRC des Pays-D'en-Haut.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.2. Présentation des états financiers 30 septembre 2019

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 30 septembre 2019.

6.1.3. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Francine A. Bélilse, il est résolu :

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 7 juillet au 4 octobre 2019:

- Des chèques numéro 13686 à 13791 pour un montant total de 910 370,20 \$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 388 338,46 \$;
- Les salaires pour les périodes de 28 à 41 du 8 juillet au 7 octobre 2019, totalisant la somme de 158 328,45 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 1 457 037,11 \$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.


Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds Environnemental

- #13689 WSP Canada Inc. : Sélection d'une technologie et admissibilité au SPEDE 838,75 \$
- #13733, WSP Canada Inc. : Rapport annuel réclamation de GES, LET: 115,55 \$
- #13739, Équipement Valtrol Québec Ltée : Interrupteur de pression pour le biogaz : 365,62 \$
- #13752, Isco Canada Inc. : Pièces pour le système biogaz LET : 4 391,46 \$

Sur une proposition de M. Denis Charette, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période du 7 juillet au 4 octobre 2019 pour la somme de 5 711,38 \$.

R.3788

19.10.16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

6.1.4.1. Fourniture, transport et levée des conteneurs dans les écocentres de la MRCDL et de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Dans le cadre de l'appel d'offres S2019-300, envoyé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour la fourniture, la levée et le transport des conteneurs des écocentres de la MRC des Laurentides, ainsi que de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles. L'ouverture a eu lieu, jeudi le 29 août 2019, à 9 h, au bureau de la Régie.

	Nom des soumissionnaires		
	Les Services de Récupération et conteneurs Miller Inc.	Les Entreprises P. Roy	
	Taxes incluses		
BLOC A	693 191,77\$		633 731.28\$
BLOC B	80 808,22\$	80 808,22\$	
BLOC C	361 749,04\$	361 749,04\$	
BLOC D	89 465,31\$	89 465,31\$	
BLOC E	17 892,99\$	17 892,99\$	
Total	1 243 107,33\$	1 183 646,84\$	
TOTAL AVEC RABAIS SUR L'ENSEMBLE DES BLOCS	1 131 227,67\$	1 183 646,84\$	

Après étude et analyse de la conformité des soumissions reçues.

Sur une proposition de M. Maurice Plouffe, appuyée par M. Steve Perreault, il est résolu :

R.3789
19.10.16

D'octroyer le contrat à la compagnie Les Services de Récupération et conteneurs Miller Inc. pour un montant total de 1 131 227,67 \$, ce montant inclut le rabais pour l'ensemble des blocs, ainsi que toutes les taxes applicables, et ce, pour une durée maximale de 3 ans, dont une année, ainsi que deux années d'option distincte. Cet appel d'offres se transforme en contrat légal.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.2. Analyse des piézomètres

Dans le cadre de l'appel d'offres S2019-400, sur invitation, pour l'échantillonnage et l'analyse de l'eau souterraine, de l'eau potable et des eaux pluviales. L'ouverture a eu lieu, jeudi le 12 septembre 2019, à 11 h 31, au bureau de la Régie.

Nom des soumissionnaires	Prix de la soumission (taxes incluses)			
	2020	2021 (option)	2022 (option)	TOTAL
EnviroServices	28 656,75 \$	28 656,75 \$	28 656,75 \$	85 970,25 \$
Bio-Services	31 099,82 \$	31 099,82 \$	31 099,82 \$	93 299,46 \$

Après étude et analyse de la conformité des soumissions reçues.



No de résolution
ou annotation

R.3790
19.10.16

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

D'octroyer le contrat à la compagnie Enviro Service Inc. pour un montant total de 85 970,25 \$, ce montant inclut toutes les taxes applicables, et ce, pour une durée de trois (3) ans. Cet appel d'offres se transforme en contrat légal.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.3. Transport des matelas

Dans le cadre de l'appel d'offres S2019-410, sur invitation, pour le transport des matelas, à partir du Complexe environnemental de la Rouge à Pointe-Claire, chez Recyc-Matelas. L'ouverture a eu lieu, jeudi le 5 septembre 2019, à 11 h 31, au bureau de la Régie.

<u>Soumissionnaires</u>	Prix au voyage (Taxes incluses)		
	2020	2021 (option)	2022 (option)
Transport Sylvain Perrier	1 098,01\$	1 119,97\$	1 142,37\$

Après étude et analyse de la conformité de la soumission reçue et discussion avec le fournisseur.

CONSIDÉRANT QU'un écart de quatorze pour cent (14%) d'augmentation par rapport au prix de 2019.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

R.3791
19.10.16

De rejeter l'appel d'offres S2019-410 et de retourner en appel d'offres pour le transport des matelas en ajoutant une clause d'indexation pour le carburant.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.4. Transport des recyclables du centre de transbordement à Tricentris

Dans le cadre de l'appel d'offres, envoyé sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec, pour le transport des matières recyclables du centre de transbordement à Tricentris. L'ouverture a eu lieu, mercredi le 5 septembre 2019, à 11 h, au bureau de la Régie.

Nom du soumissionnaire	Prix total pour 180 levées (taxes incluses)		
	2020	2021 (option)	2022 (option)
RCI Environnement Inc.	169 495,20\$ 941,64 \$/levée	174 580,20\$ 969,89 \$ /levée	179 818,20\$ 998,99 \$/levée

Après étude et analyse de la conformité de la seule soumission reçue et discussion avec le fournisseur.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Sur une proposition de Mme Pascale Blais, appuyée par M. Maurice Plouffe, il est résolu :

R.3792
19.10.16

D'octroyer le contrat à la compagnie RCI Environnement Inc. pour un montant total révisé de 166 732,20\$ (926,29 \$/levée) pour 2020, 170 901,00\$ (949,45\$/levée) pour 2021 et 175 172,40\$ (973,18\$/levée) pour 2021, ces montants inclut toutes les taxes applicables. Cet appel d'offres se transforme en contrat légal, dès son approbation.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.5. Demande d'aller en appels d'offres

6.1.5.1. Services professionnels, recouvrement final LET

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de la Régie afin d'évaluer la capacité des infrastructures du système de traitement de lixiviat en prévision de l'ouverture de la cellule 5.

CONSIDÉRANT QUE suite aux conclusions de l'ingénieur de recommander de recouvrir un minimum 6 000 m² afin d'éviter les débordements du bassin d'accumulation.

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

R.3793
19.10.16

D'aller en appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance de chantier du recouvrement final des cellules de 1 à 4.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. Ressources humaines

6.2.1. Équité salariale

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit aux cinq ans réaliser une analyse pour le maintien de l'équité salariale pour l'ensemble des personnes salariées.

CONSIDÉRANT QU'aucun ajustement n'a été retenu.

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Pascale Blais, il est résolu :

R.3794
19.10.16

De ratifier l'évaluation du maintien de l'équité salariale réalisée le 6 juin 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération du 1 juillet au 30 septembre 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

8. ENVIRONNEMENT

- 8.1. Dépôt du rapport : Évaluation de la migration verticale des biogaz LET, Juillet 2019.

9. COMMUNICATION

10. INFORMATION

10.1. Rapport du directeur général

- Rencontre – entrepreneurs de collecte
- Offre de service Patrouille verte 2020 pour 13 municipalités
- Offre de service pour ajout de Labelle et La Minerve dans la collecte de carton aux ICI
- CLD Antoine-Labelle
- Accompagnement des élèves de l'école du Méandre pour les sensibiliser à la gestion de « la bonne matière à la bonne place ».

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

Aucune question.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Denis Charette propose la levée de la séance à 20 h 01.

ADOPTÉE à l'unanimité

Robert Bergeron

Président

Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier

R.3795
19.10.16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge